

Cadre n°10 : Evaluation du niveau de rareté d'un habitat

Pour estimer la surface globale occupée par un type d'habitat au niveau de la France ou d'une région, on peut utiliser les cartes de la végétation. Il suffit de repérer la série de végétation à laquelle appartient le groupement étudié et d'évaluer sommairement la proportion de la surface qu'il occupe à l'intérieur de celle-ci.

Exemple : Doit-on considérer que les landes - garrigues à *Lavendula latifolia* et à *Stachelina dubia* (*Lavendulieta stoechidis*) sont rares au niveau de l'Aquitaine ?

La superficie de l'Aquitaine étant de 41 300 km² et la carte étant à l'échelle du 1/200 000^e, 1 % du territoire régional correspond à un carré de 14.4 km de côté. On sait par ailleurs que le *Lavendulieta stoechidis* appartient à la série du Chêne vert. La surface totale occupée par cette série semble être au maximum de la moitié de celle du carré de 14.4 km. Elle n'excède donc pas 0.5 % de l'Aquitaine. Or, les coteaux calcaires qui sont concernés sont le plus souvent occupés par des stades avancés de la série de végétation et les landes - garrigues ne doivent pas représenter plus de 10 % de leur superficie. Elles correspondent donc au maximum à 0.05 % du territoire et on peut donc les considérer comme rares.

Une fois que le recouvrement approximatif d'une surface correspondant à 1 % du territoire considéré a été apprécié, beaucoup de types de milieux peuvent être classés très rapidement sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'évaluation présentée ci-dessus.

Il convient naturellement de garder à l'esprit que les seuils ne correspondent pas à des limites rigoureuses qu'il faudrait absolument éviter de dépasser mais plutôt à des ordres de grandeurs qui ne sont destinés qu'à fixer le cadre général de la classification.